

2025 -145 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBÉRATION
27	27	27

Séance du 24 novembre 2025

Date de la convocation :

18/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 19h00 le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël à partir de 20h05, M. CANTRAINE Hervé jusqu'à 19h55, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme BLONDEAU Isabelle, Mme CARVALHO Michèle, M. CARON Joël jusqu'à 20h05, M. CANTRAINE Hervé à partir de 19h55, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège.

Pouvoirs : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. LANCIEN Yves, Mme BLONDEAU Isabelle à Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle à M. BELLOT Patrice, M. CARON Joël à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy jusqu'à 20h05, M. CANTRAINE Hervé à M. CALMELS Daniel à partir de 19h55, Mme GONIN Sabrina à M. BONNETON André, Mme COULON Nadège à M. COPPIN Franck.

Secrétaire de séance : M. GILLOT Jean-Pierre.

AFFAIRES SOCIALES

Action de récolte de dons à l'occasion du Marché de Noël 2025
MDQ

RAPPORTEUR : Mme PIENS

Dans la perspective de la mise en place et de l'organisation du marché de Noël 2025, la Maison de Quartier propose de renouveler une action visant à récolter des fonds au profit d'une association caritative.

Pour mémoire, à l'occasion du marché de Noël 2022, une œuvre collaborative sous forme d'Arbre à Vœux avait été installée permettant à ceux qui le souhaitait de faire un don au profit de l'association CKBD (Cékedubonheur) qui œuvre pour améliorer le quotidien des enfants hospitalisés.

Une régie temporaire avait été créée pour collecter l'ensemble des dons qui s'est élevé à la somme de 36,56 €.

Pour cette année, il est proposé d'organiser un atelier de toile participative permettant à chaque participant d'inscrire son prénom ou un mot inspirant sur la toile et de contribuer financièrement sous forme d'un don aux actions mises en place par l'association CKBD ce qui permettra :

- De sensibiliser les jeunes à l'engagement associatif et à la solidarité,
- Encourager la créativité et la participation collective,
- Contribuer de façon ludique à la vie locale.

Chacun pourra repartir avec un bracelet personnalisé au nom de l'association.

La régie permanente de recettes de la Maison de Quartier a été modifiée pour permettre la récolte des dons dont le versement devra être ordonné par l'adoption d'une délibération

À ce stade, il est demandé aux membres du conseil d'approuver le renouvellement de cette action par la mise en place d'une toile collaborative lors du marché de Noël 2025 permettant la récolte de fonds au profit de l'association CKBD.

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°2025-247 en date du 07/11/2025 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de la Maison de quartier ;

Vu l'avis favorable de la commission aux affaires sociales en date du 17/11/2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 13 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la mise en place, à l'occasion du marché de Noël 2025, d'un atelier de toile participative permettant à chaque personne qui le souhaite, de pouvoir contribuer sous forme d'un don de sommes d'argent libre aux actions mises en place par l'association CKBD (cékedubonheur), Association régie sous la Loi de 1901 ayant son siège 59-63 rue Emile Cordon – 93400 SAINT-OUEN et pour objet d'améliorer le quotidien des enfants hospitalisés ;

PRECISE que chaque donateur aura la possibilité de repartir avec un bracelet personnalisé au nom de l'association ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerrier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre GILLOT



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ